

**PROCES VERBAL DU
COMITE SYNDICAL DU 14 DECEMBRE 2007**

Après une visite des installations sur le site de La Loge à Coulonges Thouarsais, Monsieur le Président a fait le point sur l'état d'avancement des divers travaux effectué sur le site. Aussi il ajoute, le CSDU est un outil en phase final de stockage de nos déchets.

Le procès verbal du 19 octobre 2007 ne fait l'objet d'aucune observation, il est adopté par l'assemblée. Monsieur Jean-Claude BONNEAU et Monsieur Guy COUSIN sont désignés secrétaire de séance.

PRESENTATION DU BUDGET 2008 SECTION DE FONCTIONNEMENT

On dénombre 17 services ayant pour chacun leur propre budget. La fonction analytique permet ainsi une analyse transparente des coûts de chaque secteur d'activité.

Personnel

A la fin de l'année 2008, les effectifs du SMITED seront portés à 36 agents équivalent temps plein. L'affectation des agents par service est un préalable à l'élaboration du budget. Ainsi, pour 2008 ont été affectés en pourcentage de leur activité à un ou plusieurs services selon leur taux d'implication dans ceux-ci.

REPARTITION DES CHARGES SALARIALES EN NOMBRE D'ETP PAR SERVICES 2008	Administration	L'usine TMB	CSDU 1 La Loge	ISDND 2	Traitement Ext	Transfert Loubeau	Transfert Ste Eanne	Transfert La Loge	Transport	Compostage prestati	Plateforme La Loge I	Compostage Lezay	Compostage Ste Ean	Ependage ARCA	Eco Emballages	Idéal 79	ETP
N°service	1	12	2	21	3	4	5	6	7	8	81	82	83	84	9	10	Ttx
Equivalent Temps Plein	2,8	7,3	0,6	2,1	0,3	1,4	1,3	2,1	5,7	0,1	0,1	1,2	2,4	1,2	2,4	0,3	31,2

L'affectation des agents d'exploitation de l'usine correspond à 7 mois d'activité (Juin- Décembre), ce qui explique la différence entre le nombre de poste et le nombre d'équivalent temps plein.

Administration générale

Regroupe les charges de structure, direction et secrétariat. La participation des adhérents calculée au prorata du nombre d'habitants couvre l'ensemble des dépenses. Cette participation est constante depuis la création du syndicat.

Le budget 2008 en section d'exploitation et en recettes représente **257 100 € HT**.
Le prix de revient par habitant du service est de **0.99 € HT par habitant**.

Transfert

Ces services concernent le transbordement des déchets d'une benne à ordures ménagères dans un véhicule poids lourd grand volume (105m³).

Le SMITED gère trois quais de transfert, dont celui de La Loge, qui est entièrement couvert et clos permettant ainsi des opérations de déchargement dans les meilleures conditions.

Le coût des trois quais de transfert est de **508 840 € HT**. Le SMITED transfère 60 833 T pour un volume global de 75 000 T.

Transport

Opération consistant à acheminer les déchets vers les lieux de traitement ; le SMITED dispose de 4 véhicules gros porteurs neuf acquis en 2006 et 2007 et un véhicule de secours.

Le potentiel de transport est de 60000 t/an. Une part dite de proximité fait l'objet d'acheminement en direct par les moyens des adhérents. A ce titre le Smited indemnise ses membres sur la base d'un règlement de d'organisation des transports datant de la création du syndicat :

Benne OM : 0,26 € t.km TTC, déduction faite des 15 premiers km,
Gros porteur : 0,19 € t.km HT, du barycentre de production au lieu de déchargement.

L'ensemble du gisement est donc affecté par des frais de transport plus ou moins importants selon la distance qui sépare le lieu de production du lieu de traitement. La mutualisation de ces coûts permet de lisser ces variations.

Le budget 2008 prévu est de **653 313 € HT** et le coût mutualisé du transport représente **8,53 € HT** pour 75 033 T.

Tri Mécanobiologique

Le budget couvre les besoins de remboursement du premier emprunt réalisé fin 2007 pour le génie civil (4,4 M€), les amortissements correspondants et 7/12^{ème} des charges de personnels consécutives à la mise en service industrielle de l'installation prévue pour juillet 2008 avec 6 mois d'essais et de formation des agents assurés par VINCI.

Le prestataire assure quant à lui l'intégralité des charges de fonctionnement, énergie, consommables durant toute la période d'essais préalable à la livraison définitive prévue en janvier février 2009.

Ainsi, 70 % des charges de personnels et 30 % des charges d'amortissement sont prises en compte pour 20 % du tonnage entrant dans le cadre d'essais soit 12000 t pour 2008. L'équilibre financier est atteint pour partie par une affectation des recettes de traitement à hauteur de 20 %, le complément (145 000 €) étant lissé par affectation anticipée du résultat 2007.

Etat d'avancement du chantier :

- Les trommels sont mis en place,
- La charpente est en cours d'installation.

Le budget de fonctionnement pour le Centre de Tri Mécano Biologique représente **608 050 € HT**.

Traitement CSDU La Loge 1 & 2

La Loge 1 :

Le site, fermé depuis fin octobre, entre en phase de suivi post exploitation de trente ans. Le budget couvre d'une part les frais d'analyses et de suivi annuel de l'installation et une part d'amortissement des travaux réalisés en 2007 dans le cadre de sa fermeture et de sa réhabilitation. Les travaux seront complétés en 2008 par les aménagements paysagers, le bouclage du réseau de biogaz et du réseau de lixiviats. Les amortissements ont été étalés sur 5 et 3 ans.

Notons l'inscription du versement de la TGAP 2007 en 2008 et le versement de la taxe locale due à la commune au titre de 2007 ; ces deux taxes figurent également au budget du nouveau site pour ce qui concerne les taxes à provisionner en 2008 pour 2009, compte tenu du différé de versement.

La Loge 2 :

Le site est ouvert depuis début novembre 2007. Il recevra prioritairement :

- les tout venants de déchetteries broyés par le matériel acquis par le SMITED en 2007,
- les refus de centre de tri des emballages,
- les DIB du Thouarsais déclarés conformes au caractère ultime et stabilisé du déchet,
- les refus issus du TMB de Champdeniers.

Pour 2008, il est prévu d'admettre 20 730 tonnes de déchets ménagers sur les 25 000 t de capacités offertes par l'autorisation d'exploiter le site.

Les travaux d'aménagement initiaux sont amortis sur 17 ans (durée de vie estimée du site) et l'aménagement des trois premières alvéoles est amorti sur 5 ans.

Les recettes de prestation de stockage des DIB et de broyage des bois permettent d'atténuer d'une part le coût résiduel d'exploitation dans cette période de transition tout en optimisant l'utilisation du vide de fouille disponible.

Malgré les investissements importants réalisés, l'exploitation en régie du site reste économiquement acceptable comparée au coût des prestations extérieures.

L'ensemble des deux budgets CSDU représente une enveloppe globale de **1 078 230 € HT** pour 23 000 T de déchets entrants.

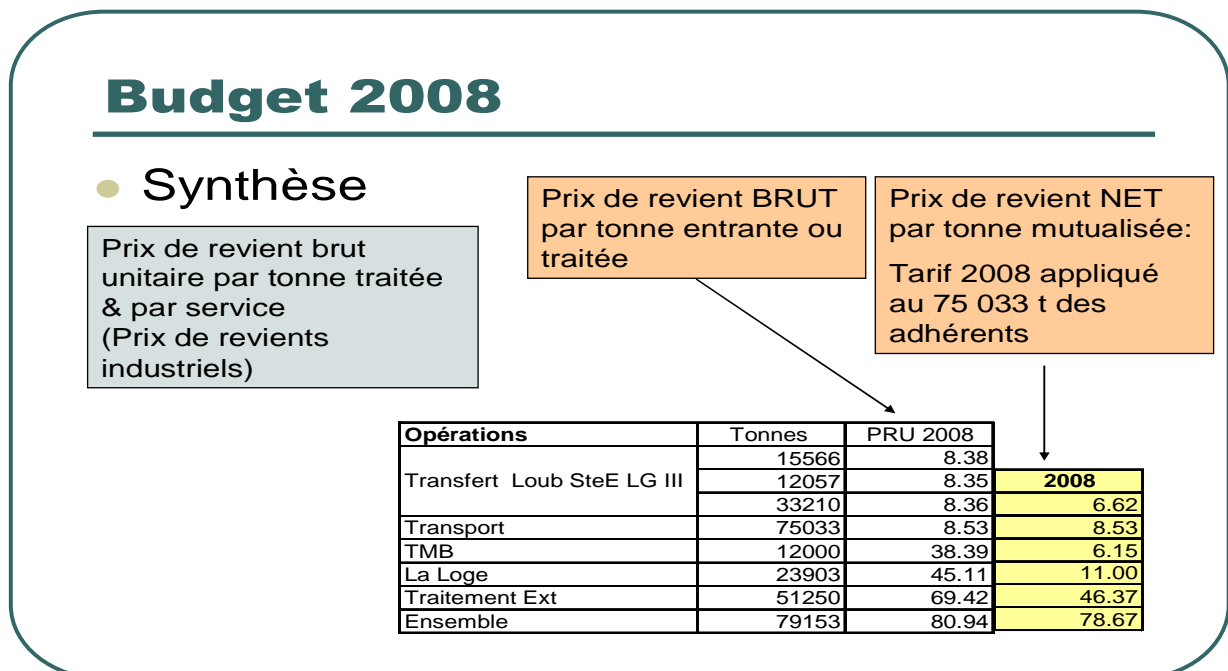
Traitement extérieur

Ce service concerne la gestion du marché de traitement signé avec la Société SITA Centre Ouest pour le traitement des déchets ne pouvant être reçus sur le site de La Loge, soit 50 303 T pour 2008.

Les tonnages de DIB réceptionnés sur les installations de transfert de Ste-Eanne seront acheminés vers Amailloux et feront l'objet d'une recette de prestation de service par répercussions des tarifs aux industriels bénéficiant du service.

Le budget du traitement extérieur prévu est de **3 558 020 € HT**.

Synthèse



Le prix de revient net par tonne mutualisée pour l'ensemble est de **78,67 € HT**.

Compostage

Décomposé en 4 sous services pour un meilleur suivi et une meilleure analyse des coûts par opération, le service compostage des déchets verts regroupe :

1. la gestion des contrats de prestation souscrits par le Smited pour le compte de ses adhérents

2. la gestion de la plateforme de stockage de La Loge III
3. la gestion de la plateforme de compostage de Lezay
4. la gestion de la plate forme de compostage de Ste-Eanne
5. la gestion du service épandage du compost fabriqué à partir des déchets de l'IAA ARCA dans le cadre d'un plan d'épandage géré par lui l'industriel et pour lequel le Smited interviendra en tant que prestataire.

Le budget 2008 du compostage représente **564 970 € HT**.

50 % des charges sont traitées en prestation.

Eco-Emballages – D3E – IDEAL 79

La gestion des contrats D3E et Eco Emballages consiste à recevoir les différents soutiens des Eco organismes, de vérifier et valider avec les adhérents les flux concernés, et d'assurer la gestion comptable des fonds reçus en les redistribuant aux collectivités selon les règles établies par convention. Aussi les inscriptions budgétaires correspondent à l'estimation des mouvements financiers enregistrés.

Eco-Emballages :

Notons que dans le cadre du contrat EE, le Smited conserve 5% du montant du soutien matière pour assurer en contre partie :

La gestion et le suivi du contrat

La rémunération de deux agents techniques mis à disposition des deux centres de tri

Réaliser des outils de communications tenus à la disposition commune des adhérents.

Le budget global est de **2 600 000 € HT**.

Le soutien Eco-Emballages pèse sur les 14 000 T de déchets d'emballages collectés sélectivement.

Le comité syndical est informé du versement du liquidatif 2006 sur la base des taux de répartition actualisés et calculés sur les états réels des soutiens matières perçues par les collectivités en 2005 soit :

	Taux actualisés applicables fin 2006
	%
SVL	28,21%
SMPT	18,12%
SMC	19,00%
Loubeau	15,45%
Parthenay	3,46%
Coulonges Champdeniers	6,04%
Cœur de Poitou	7,10%
Thénezay	1,25%
Val de Thouet	1,36%
Com Isolées	0,00%
Total	100,00%

D3E (nouveau service) :

Pour ce qui concerne les D3E, le Smited bénéficie des seuls soutiens à la communication dont il assure le recouvrement des charges au bénéfice de ses membres.

Malgré les difficultés rencontrées, l'opération de déstockage se met en place.

A ce propos, Monsieur BUTEL fait part d'un entretien qu'il a eu avec la société RECYLUM, une filiale des D3E récupérant les ampoules et néons et qui ne coûte rien aux collectivités.

Le budget D3E représente **60 000 € HT**.

IDEAL 79 :

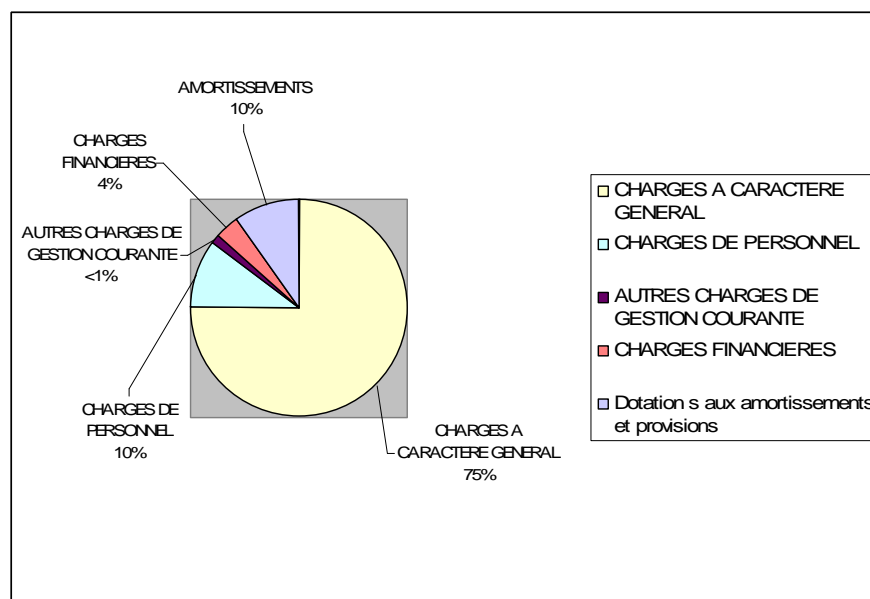
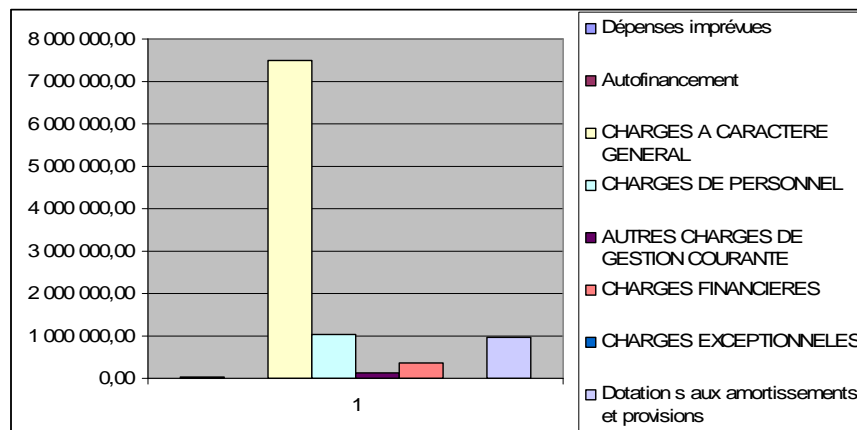
Le budget Idéal 79 de **2 600 000 € HT**, n'est que le report des crédits inscrits antérieurement qui se retrouveront dans les résultats de 2007.

IDEAL 79 représente une contribution de 1 € par habitant étalé sur 4 ans et financé sur les reports des années antérieures donc sans sur-contribution. Il en sera de même si l'action se prolonge.

Le montant du budget 2008 en section de fonctionnement représente 10 034 523 € HT.

	BP 2008 HT	TOTAUX
SECTION D'EXPLOITATION		
Dépenses		
o22 Dépenses imprévues		31 923.00
o23 Autofinancement		0.00
o11 CHARGES A CARACTERE GENERAL		7 506 610.00
o12 CHARGES DE PERSONNEL		1 023 500.00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		135 990.00
66 CHARGES FINANCIERES		364 500.00
67 CHARGES EXCEPTIONNELES		4 000.00
68 Dotation s aux amortissements et provisions		968 000.00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION PAR SERVICE		10 034 523.00

Répartition des charges principales du budget global :



SECTION D'EXPLOITATION**Dépenses**

o22 Dépenses imprévues	31 923.00
o23 Autofinancement	0.00
o11 CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 506 610.00
o12 CHARGES DE PERSONNEL	1 023 500.00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	135 990.00
66 CHARGES FINANCIERES	364 500.00
67 CHARGES EXCEPTIONNELES	4 000.00
68 Dotation s aux amortissements et provisions	968 000.00
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION PAR SERVICE	10 034 523.00

Selon Monsieur le Président, le montant global du budget 2008 en section de fonctionnement est conforme aux orientations budgétaires prévues.

Le comité syndical est informé.

Sur ces propos Monsieur DUTAUD approuve la maîtrise des coûts entre 2001 et 2007 et ajoute : « je suis très fier du Centre de Stockage de La Loge. »

PRESENTATION DU BUDGET 2008 SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant du budget 2008 en section d'investissement représente 7 835 700 € HT.

Budget 2008				
Investissements				
	BP 2008	Report	Proposition BS 2008	Total Budget
Total dépenses	7835700	0	0	7835700
				7835700
Total recettes	7835700	0	0	7835700
				7835700
Programme 12: Extension La Loge II				
pm report 2007	BP 2008			
Total dépenses	17500			
Total recettes	0			
Programme 14 : Tri Prépa Transf Champdeniers				
	BP 2008			
Total dépenses	6000000			
Total recettes	6000000			
Programme 22 : Locaux sociaux				
pm report 2007	BP 2008			
Total dépenses	20000			
Total recettes	0			
Programme 23: Aménagements Paysagers T3				
pm report 2007	BP 2008			
Total dépenses	20000			
Total recettes	12000			
Programme 31: Réhabilitation CSDU La Loge I				
pm report 2007	BP 2008			
Total dépenses	50000			
Total recettes	0			
Programme 32 : Matériel de bureau 2008				
Equipement siège social	BP 2008			
Total dépenses	100000			
Total recettes	0			

Budget 2008

Investissements

	BP 2008	Report	Proposition BS 2008	Total Budget
Total dépenses	7835700	0	0	7835700
				7835700
Total recettes	7835700	0	0	7835700
				7835700

Programme 33: Travaux divers 2008	
	BP 2008
Total dépenses	90000
Total recettes	0

Programme 36: Matériels spécifiques	
	BP 2008
Broyeur DV et mat labo	
Total dépenses	220000
Total recettes	220000

Programme 34: Extension plateforme Lezay	
	BP 2008
Total dépenses	200000
Total recettes	200000

Programme 37 : Restauration ferme LGII	
	BP 2008
Total dépenses	310000
Total recettes	310000

Programme 35: Plateforme DV Parthenay	
	BP 2008
Total dépenses	100000
Total recettes	100000

Budget 2008

Investissements

	BP 2008	Report	Proposition BS 2008	Total Budget
Total dépenses	7835700	0	0	7835700
				7835700
Total recettes	7835700	0	0	7835700
				7835700

Hors Programme : OPNA	
	BP 2008
Dépenses	
001 Résultat antérieur	0
040 OBB / 43918 Amortis Subventions	32500
16 Remboursement emprunts	675700
16882 ICNE prov éch 2008	0
Total dépenses	708200

Recettes	
Résultat investissement 2007	0
021 Autofinancement	0
13 Subvention	25700
040 OOB / 28 Ss total immo	968000
1068 Affectation du résultat 2006	0
Total recettes	993700

Le Comité Syndical est informé.

BUDGET 2008

Monsieur le Président expose :

Afin d'assurer le fonctionnement du Syndicat pour l'année 2008, notamment pour la couverture des frais de structure et la prise en charge des frais de gestion de l'élimination des déchets, la gestion des contrats de compostage et le contrat Eco Emballages, il est proposé le budget ci-joint, équilibré en section de fonctionnement à : **10 034 523 € HT**, et à **7 835 700 € HT** en section d'investissement.

Ce budget intègre les données financières consécutives à la mise en œuvre de la mutualisation des coûts, conformément aux décisions prises antérieurement, à l'intégration des contrats de compostage des adhérents et à la gestion du contrat Eco Emballages et D3E.

Les autorisations budgétaires sont votées au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau des opérations en section d'investissement.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité
Délibération ASDé1141207-AF01

PRISE EN COMPTE DES BIENS ACQUIS ET TRAVAUX REALISES EN 2007 AMORTISSEMENTS

Monsieur le Président expose :

La prise en compte des éléments d'actifs réalisés en 2007 implique de fixer une durée d'amortissement pour chacun. Ainsi il est proposé les durées d'amortissement ci-dessous :

Travaux d'aménagement du site La Loge 2 : 17 ans
Travaux d'aménagement de trois casiers : 5 ans
Travaux couverture et engazonnement de La Loge 1 : 5 ans
Travaux sur réseau biogaz La Loge 1 : 3 ans
Génie civil du TMB : 21 ans

Les valeurs portées au budget sont indicatives. Le président sollicite l'accord du comité syndical pour arrêter les valeurs exactes de l'actif amortissable à la clôture de l'exercice dans le respect des durées d'amortissement ci-dessus proposées pour les travaux intégrables.

Il sera également nécessaire d'ajuster les durées d'amortissement des biens transférés dans un souci d'homogénéité des durées d'amortissement au sein de la structure, notamment pour ce qui concerne les transferts d'actif de la plate forme de compostage de Ste Eanne.

Le tableau des amortissements prévisionnels est joint au budget primitif.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité
Délibération ASDé1141207-AF02

TARIFS 2008 (En Euros HT)

Monsieur le Président expose :

Il a été proposé de voter les tarifs des services suivants, applicables aux utilisateurs des installations gérées par le Smited dont il assure la charge financière d'exploitation :

3. Tarifs 2008 annexés à la délibération du 14 décembre 2007

Tarifs 2008 annexés à la délibération du 14 décembre 2007	€ht	€ht	€ttc
Admission sur quais de transfert Loubeau	<i>tarifs 2007</i>	Nouveaux tarifs	
Transfert	5.88	6.02	6.35
Transport	17.06	18.01	19.00
Traitement	69.19	69.19	73.00
Global € TTC /Tonne	92.13	93.22	98.35
Admission sur quais de transfert Ste Eanne			
Transfert	4.36	4.50	4.75
Transport	17.06	10.81	11.40
Traitement	69.19	69.19	73.00
Global € TTC /Tonne	90.62	84.50	89.15
Admission directe des déchets sur site de traitement			
Site de La Loge	54.03	57.82	61.00
Quai Transfert La Loge	4.93	5.07	5.35
Tarifs de référence de transport €t.km			
Par bennes OM	0.227	0.246	0.26
Par gros porteurs	0.171	0.180	0.19
Tarifs forfaitaires par tonne TTC			
Transport GP Melle Ste Eanne vers Sita 86	17.06	18.01	19.00
Transport GP vers Sita 79 (moyenne)	10.24	10.81	11.40
Transport GP Melle vers Sita 79	14.31	15.13	15.96
Transport GP Ste Eanne vers Sita 79	8.72	9.18	9.69
Transport GP La Loge vers Sita 79	5.50	5.76	6.08
Transport SVL GP vers La Loge	5.12	5.00	5.27
Transport SVL BOM vers Sita 79 (moyenne)	3.15	3.90	4.11
Transport SVL BOM TdS vers La Loge	5.46	5.91	6.24
Transport SVL BOM Bressuire vers La Loge	3.53	3.82	4.03
Transport SVL BOM StAdB vers La Loge	5.12	5.55	5.85
Transport SVL BOM Cer vers La Loge	5.12	5.55	5.85
Transport Parthenay BOM vers La loge	6.82	7.39	7.80
Transport Parthenay BOM vers Champdeniers	-	2.71	2.86
Transport Parthenay BOM vers Sita 79	0.00	0.00	0.00
Transport Val de Thouet BOM vers La Loge	2.27	2.46	2.60
Transport Val de Thouet BOM vers Champdeniers	-	7.11	7.50
Transport Thénézay BOM vers La Loge	4.55	4.93	5.20
Transport Thénézay BOM vers Sita 79	2.27	2.46	2.60
Transport Thénézay BOM vers Champdeniers	-	9.12	9.62
Transport direct BOM SMC La Loge	6.37	6.90	7.28
Transport direct GP SMC La Loge	7.34	7.74	8.17
TTTCoulonges via CAN		-	100.00
Coût traitement filière TMB		76.39	80.59
Transport Champdeniers BOM vers SMC	3.87	4.19	4.42
Tarif mutualisé applicables aux adhérents	76.78	78.67	83.00

Tarifs 2008 annexés à la délibération du 14 décembre 2007	€ht	€ht	€ttc
---	-----	-----	------

2007

Tarif unitaires compost			
Traitement compostage DV			
Plateforme de Lezay	12.50	13.00	13.72
CC Lezay & particuliers feuilles et pelouses	16.80	16.80	17.72
CC Lezay & particuliers branches et mélanges	24.80	24.80	26.16
CC Cœur de Poitou feuilles et pelouses	16.80	16.80	17.72
CC Cœur de Poitou branches et mélanges	24.80	24.80	26.16

Traitement compostage DV			
Plateforme de Ste Eanne	12.5	13.00	13.72

Vente de compost			
Sac de 50 litres	2.84	2.84	3.00
Vrac 0/10 le m3	17.06	18.01	19.00
Vrac 0/40 le m3	11.37	11.85	12.50
Paillage le m3	4.74	4.74	5.00

Grand volumes sur devis ou remise de prix			
---	--	--	--

Ces tarifs seront applicables au 1^{er} Janvier 2008 à tous les bénéficiaires des services autres que les collectivités membres du Smited pour lesquelles s'appliquent les tarifs mutualisés de traitement transport compris, ils servent également de référence au calcul des remboursements de charges de transport des adhérents ou de leurs prestataires de collecte.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité
Délibération ASDé1141207-AF04

CONTRIBUTIONS DES MEMBRES AU BUDGET SYNDICAL 2008

Monsieur le Président expose :

Le Budget que nous venons de présenter comporte en recettes de fonctionnement le montant global des contributions dues par les membres du Syndicat au titre de l'exercice 2008 qui concernent les frais d'études et d'administration de l'établissement. Les statuts en leur article 10-1 précisent que ces contributions sont déterminées au prorata de la population suivant le dernier recensement connu soit 1999. Concernant les frais d'élimination, les participations demandées aux adhérents seront recouvrées proportionnellement aux tonnages effectivement traités par le syndicat dans le cadre des reprises d'exploitation des installations existantes ou des contrats souscrits pour traiter les déchets excédentaires ne pouvant l'être en régie faute de capacités.

Pour ce qui concerne les participations aux frais de compostage, la facturation interviendra à l'euro l'euro en application des clauses de marchés ou conventions transférées ou souscrits pour le compte des adhérents.

Tableau des participations estimées

TRAITEMENT DES DECHETS	ADMINISTRATION		ESTIMATIONS TRAITEMENT 2008			
	Population 2007	Contributions en € HT2008	Tonnages projetés de 2008	Prix unitaire mutualisé	Participation 2008 Euros HT	Compostage €HT
SVL	64 114	63 536	17966	78.67	1 413 346	
SICTOM de LOUBEAU	43 139	42 750	12668	78.67	996 552	79 200.00
SMC HAUT VAL DE SEVRE	48 722	48 283	15345	78.67	1 207 191	91 000.00
SYNDICAT MIXTE PAYS THOUARSAIS	47 692	47 262	13244	78.67	1 041 866	60 000.00
SICTOM COULONGES CHAMPDENIERS	13 925	13 800	3810	78.67	299 733	19 500.00
AVLFSiGL	2 776	2 751	585	78.67	46 022	
CC PARTHENAY	18 483	18 316	6492	78.67	510 726	30 000.00
CC CŒUR DE POITOU	11 884	11 777	2898	78.67	227 986	13 200.00
CC DU VAL DU THOUET	4 265	4 227	966	78.67	75 995	4 500.00
CC DU PAYS THENEZEEN	4 438	4 398	1059	78.67	83 312	4 500.00
	259 438	257 100	75032	78.67	5 902 728	301 900.00

Détail communes isolées	Population	Contributions HT
Amailloux	734	727
Viennay	1 052	1 043
Lageon	331	328
Fénerly	333	330
Saint-Germain-de-Longue-Chaume	326	323
Totaux part administration	2 776	2 751

Détail compostage	€ HT
<i>Sictom de Loubeau:</i>	79200
CC Celle sur Belle	20000
CC Plaine de Courance	32 000
CC Lezay	22 000
CC Val de Boutonne	5 200
<i>Syndicat pays Thouarsais</i>	
Compostage DV LCE	36 000
Vers SMC	24 000

Le Président propose d'approuver les contributions ainsi fixées et demande l'autorisation de les mettre en recouvrement. Sur la base des tarifs votés applicables en 2008.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité
Délibération ASDé1141207-AF03

FINANCEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Président expose :

Afin d'assurer le financement des opérations d'investissement inscrites au budget, le Président demande l'autorisation de consulter les organismes de crédit susceptibles de consentir des prêts au syndicat, notamment pour les opérations nouvelles et reportées « Centre de tri préparation », dans la limite des crédits ou autorisations prévues.

Pour ce qui concerne la réalisation des prêts nécessaires, le comité syndical sera invité à voter avant la signature effective des contrats.

De même pour ce qui concerne les demandes de subventions afférentes aux opérations en cours, le Président sollicite l'accord de l'assemblée pour entamer toute démarche permettant d'obtenir les subventions susceptibles d'être allouées dans le cadre des différents projets du Smited.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité
Délibération ASDé1141207-AF05

CONVENTIONS DE TRANSPORT

Monsieur le Président expose :

L'actualisation des tarifs de transport 2008 nécessitera une actualisation des conventions passées avec les adhérents ou leurs prestataires de collecte qui acheminent en direct les déchets vers un centre de traitement. Le Président sollicite l'autorisation de l'assemblée pour signer les avenants aux conventions ou pour passer de nouvelles conventions s'il y a lieu.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité
Délibération ASDé1141207-AA01

VALORISATION DU BIOGAZ

Monsieur le Président expose :

Le cabinet d'étude SOLAGRO à qui a été confié une étude de faisabilité technico-économique de la valorisation énergétique du biogaz a rendu ses conclusions dont chaque membre de l'assemblée a été destinataire.

Il s'agit aujourd'hui de décider des suites qui seront données à ce projet attendu que le site entre en phase de suivi trentenaire et que la production de biogaz atteindra son apogée durant les années 2008-2009 puis accusera une décroissance de production durant les 15 années suivantes ; Il s'agit donc de réaliser les investissements nécessaires dans les meilleurs délais si l'on veut optimiser les équipements de valorisation qui seront mis en place.

Sachant qu'il faudra, pour des raisons techniques et environnementales de traitement des biogaz, maintenir en place une torchère soit à des fins de brûlage de la totalité du méthane produit soit à des fins de brûlage du méthane non admis par la centrale de valorisation en cas de panne par exemple, la décision à prendre aujourd'hui concerne :

1 – la volonté de valoriser le biogaz par cogénération en produisant de l'électricité à réinjecter sur le réseau et en évaporant une part des lixiviats avec la chaleur produite (choix technique présentant les meilleurs rapports efficacité technique – coût – rendement)

2 – le choix du montage juridique en matière de réalisation des investissements et d'exploitation, choix issu des avantages et inconvénients présentés dans les conclusions d'étude remis pour examen à chacun de membres ; les trois options étant les suivantes :

a- le Smited investit et assure l'exploitation en régie de l'installation après formation d'au moins deux de ses agents et sous condition qu'il puisse exercer légalement la compétence production d'énergie électrique compte tenu du transfert de cette compétence des communes vers le SIEDS (les services Préfectoraux sont interrogés à ce sujet).

b- le Smited investit et confit à un tiers l'exploitation de l'installation tout en se préservant une part des bénéfices attendus de la vente d'électricité avec en variante la possibilité de se rémunérer par la vente de biogaz.

c- le Smited confit la totalité de la réalisation à un tiers (investissement et exploitation) ; il fournit le gaz et se rémunère en conséquence.

Dans tous les cas de figure le Smited est responsable de son réseau de captage de biogaz et de son élimination conforme aux prescriptions réglementaires ;

Après débat, le comité syndical décide de se rapprocher du syndicat du SIEDS pour développer un programme de production d'énergie électrique dès lors que ce syndicat a reçu compétence des communes et que le Smited ne peut exercer la même compétence.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDé/141207-AT01

MARCHES PUBLICS

Monsieur le Président expose :

Depuis le dernier comité syndical, plusieurs marchés en procédure adaptée ont été passés avec une entreprise, il est également fait état des marchés > 90000 € réalisés depuis le début de l'année :

Marchés > 90 000 € HT

N° du marché	Date du marché	Objet du marché	Procédure de mise en concurrence	Type de Marché	Titulaire	Montant € HT
2007.003	24/01/07	Fourniture de Gazole 2007	4	MAPA 4	FALLOURD	100 000.00
2007.005	01/03/07	Chargeuse sur chaînes	4	MAPA 4	BERGERAT MONNEYEUR	210 000.00
2006.015	01/12/06	Châssis porteur (lot 1)	4	MAPA 4	BERNIS TRUKS SA	128 000.00
2006.015	01/12/06	Bras de levage (lot 2)	4	MAPA 4	CIN	49 800.00
2007.038	01/07/07	Plateforme broyage & enrobés	4	MAPA 4	EUROVIA SAS	127 222.00

Marchés > 210 000 € HT

N° du marché	Date du marché	Objet du marché	Procédure de mise en concurrence	Type de Marché	Titulaire	Montant € HT
2007.006	17/04/07	Broyeur Lent	AO Ouvert	Formalisé	W41 TP	295 000.00
2007.027	05/06/07	Traitement des déchets 2007-2010	AO Ouvert	Formalisé	SITA CENTRE OUEST	7 194 600.00

Marchés < 90 000 € HT

N° du marché	Date du marché	Objet du marché	Nombre de propositions chiffrées	Procédure de mise en concurrence	Titulaire	Montant € HT
2007.043	15/10/07	Maîtrise œuvre ferme HAY	2	MAPA 2	Az ARCHITECTE	35 000.00
2007.044	01/10/07	Broyage DV Lezay	4	MAPA 2	LOCA RECUPER	11 142.00
2007.045	01/10/07	Retournement DV Lezay	1	MAPA 2	DROCHON Laurent	5 200.00
2007.046	01/10/07	Criblage DV Lezay	3	MAPA 2	SMC	3 145.00
2007.047	01/10/07	Analyses Laboratoire Lezay	1	MAPA 1	SAS	1 814.64
2007.048	05/10/07	Végétalisation Casier La Loge I	1	MAPA 2	HYDROGREEN	11 420.00
2007.049	10/10/07	Couverture dernier casier - Aménagement La Loge I	1	MAPA 2	SARL PELLETTIER	45 985.00
2007.050	22/10/07	Pince à trier - ARDEN	1	MAPA 2	M3 JCB	14 000.00
2007.051	26/02/07	Maîtrise d'œuvre Maison Raveneau	1	MAPA 2	ARCHI 3	11 659.70
2007.051	30/11/07	Réhabilitation Maison Raveneau Lot 1 - Terrasement - VRD - Maçonnerie	2	MAPA 3	RMT GIORDANI	19 221.94
		Réhabilitation Maison Raveneau Lot 2 - Charpente Bois - Ossature Bois - Bardage - Isolation	2	MAPA 3	MENUISERIE BILLY Régis	16 844.40
		Réhabilitation Maison Raveneau Lot 3 - Couverture Tuiles - Zinguerie	2	MAPA 3	SARL MORIN ETAVARD	7 563.01
		Réhabilitation Maison Raveneau Lot 4 - Serrurerie	3	MAPA 3	BODY	3 389.20
		Réhabilitation Maison Raveneau Lot 5 - Menuiseries extérieures	3	MAPA 3	BODY	8 825.09
		Réhabilitation Maison Raveneau Lot 6 - Menuiseries Intérieures - Cloisons sèches - Isolation	3	MAPA 3	BODY	9 555.64
		Réhabilitation Maison Raveneau Lot 7 - Carrelage Faience	2	MAPA 3	GUERET	5 049.90
		Réhabilitation Maison Raveneau Lot 8 - Revêtements de sol colle - Peinture	2	MAPA 3	MAINARD	9 294.04
		Réhabilitation Maison Raveneau Lot 9 - Chauffage	2	MAPA 3	MIGEON	4 627.74
		Réhabilitation Maison Raveneau Lot 10 - Plomberie Sanitaire	2	MAPA 3	MIGEON	2 991.13
		Réhabilitation Maison Raveneau Lot 11 - Electricité	2	MAPA 3	MIGEON	2 074.79
2007.052	01/11/07	Broyage DV Celles sur Belle	3	MAPA 2	LOCA RECUPER	11 400.00
2007.053	01/11/07	Retournement des andains Celles sur Belle	2	MAPA 2	DROCHON Laurent	1 500.00
2007.053	16/11/07	Remise en état réseau Biogaz et capotage Puits Lixiviats	1	MAPA 3	SODAF GEO	54 190.30
2007.054	16/11/07	Pompage et réseau des lixiviateurs La Loge I	1	MAPA 3	IRRI-SERVICES	64658.60

Le comité syndical est informé.
Délibération ASDé1141207-MP01

FERMETURE DE POSTES

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre du reclassement de certains agents par avancement de grade et en application de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007, le comité syndical a, lors de la réunion du 19 octobre 2007, ouvert :

- 3 postes d'Adjoints techniques territoriaux principaux de deuxième classe à temps plein,
- 1 poste d'Adjoint administratif territorial de première classe à temps plein.

Après nomination par avancement de grade des agents concernés, il est proposé de fermer les postes qu'ils occupaient antérieurement soit :

- 3 postes d'Adjoints techniques territoriaux de première classe à temps plein,
- 1 poste d'Adjoint administratif territorial de deuxième classe à temps plein.

Cette décision sera soumise à l'avis du CTP du centre de gestion.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDé1141207-AA02

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Président expose :

Certains titres émis en recouvrement de prestations sont irrécouvrables soit de par leur faible montant soit de par dépassement des délais de prescription.

C'est notamment le cas pour ce qui concerne un titre du 10 septembre 2001 d'un montant de 10,67.

Le comité syndical est invité à admettre en non valeur cette somme compte tenu du faible montant de la somme.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDé1141207-AF06

PROLONGEMENT DU PROGRAMME IDEAL 79 – VALIDATION DU PROGRAMME INTERREG

Monsieur le Président expose :

Porté conjointement par la CAN et le SMITED, le programme IDEAL 79 (Initiatives Durables et Alternatives Locales en Deux Sèvres) a pour objectif la réduction des déchets en identifiant et valorisant les alternatives en matière de consommation et de production. Il s'agit de sensibiliser les consommateurs et les producteurs à réduire la quantité et la nocivité des déchets à toutes les étapes du cycle de vie des produits : conception, fabrication, vente/achat, utilisation et rejet. L'objectif quantitatif est la diminution de 10% de la masse des déchets résiduels sur 3 ans (de juin 2005 à juin 2008).

Le SMITED est co-maître d'ouvrage avec la CAN avec une participation financière de 2/3 des dépenses pour le SMITED. Ce programme est soutenu financièrement par la Commission Européenne dans le cadre des programmes LIFE Environnement, ainsi que par la Région, le Conseil Général 79 et l'ADEME. Les maîtres d'ouvrage délégués sont les Chambres Consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambres des Métiers et de l'Artisanat et Chambre d'Agriculture) et l'APCEDE (association Ademe, Région).

L'après IDEAL79 :

Le Comité Syndical en date du 19 octobre 2007 a donné un avis de principe favorable sur le montage d'un dossier dans le cadre du programme européen INTERREG « Eco Waste Cluster » sur 4 ans à partir de juin 2008.

Le programme LIFE Environnement nous apporte 49,7% d'aides financières jusqu'en juin 2008. L'association Espace Environnement, porteuse du programme INTERREG intitulé « Reduce », nous a sollicité pour intégrer un programme européen de juin 2008 à juin 2012. Ce nouveau programme INTERREG intitulé « Eco Waste Cluster » sera porté par le maître d'ouvrage Espace Environnement. Celui-ci sera chargé de présenter la demande de financement à l'Europe en mars 2008.

Ce programme permettra à IDEAL79 d'être en contact avec des partenaires européens portant des programmes similaires, et de continuer à bénéficier d'une aide financière de la Commission Européenne à hauteur de 50%.

IDEAL79 développerait les 4 thématiques suivantes :

- l'accompagnement des collectivités dans le développement du compostage à domicile,
- la poursuite de la sensibilisation aux éco-achats dans les grandes surfaces et dans les centres-villes
- le développement d'éco-teams pour aider les entreprises à réduire leur production de déchets et concevoir des produits générant moins de déchets

- l'accompagnement de l'ensemble des partenaires départementaux grâce à la formation (écoles, entreprises, associations).

Le budget total du programme IDEAL79 portant sur la période 2008 à 2012 serait de 1 211 616€ TTC. Les financeurs seraient la Commission Européenne à hauteur de 50% (hors frais de coordination du programme), le Conseil Général à hauteur de 30% (hors frais de personnel et déplacements), l'ADEME financerait un poste de chargé de mission à hauteur de 30%. Le SMITED s'engagerait à financer 2/3 des dépenses restantes soit 277 525€ TTC sur 4 ans (moyenne de 69 381€ par an). La CAN s'engagerait à financer 1/3 des dépenses restantes, soit 138 763€ TTC sur 4 ans (moyenne de 34 691€ TTC par an).

Le comité syndical valide le programme d'actions et le budget du programme INTERREG IDEAL79 portant sur les années 2008 à 2012 sous réserve d'acceptation de la Commission Européenne, du Conseil Régional et du Conseil Général, et autorise le Président à signer les pièces administratives à intervenir.

Un comité de suivi interne au SMITED sera mis en place et composé d'un représentant élu de chaque structure adhérente et d'un technicien chargé de diffuser les informations sur son territoire sous couvert de son élu référent.

Le comité syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDé1141207-AT02

TAXE D'ENFOUISSEMENT

Monsieur le Président expose :

Vu les dispositions réglementaires fixées par l'art. 73 de la loi de finances LFI 2007 modifiant le dispositif adopté en 2005 permettant aux communes de lever une taxe dont le montant est désormais fixé à 1.5€ par tonne admise sur l'installation de traitement implantée sur la commune,

Le CSDU de La Loge est implanté sur le territoire communal de Coulonges Thouarsais qui bénéficie d'une taxe instituée par la réglementation.

Le montant de cette taxe prend effet à compter du 1^{er} janvier 2007 et s'applique sur la totalité des tonnages enfouis sur le site de La Loge jusqu'au 30 novembre 2007 ; puis par tranche de douze mois de date à date à compter du 1^{er} décembre 2007.

Le SMITED versera à la commune de Coulonges Thouarsais une indemnité annuelle sur la base suivante : 1.50 € net par tonne de déchets réceptionnés sur le site de La Loge dans la limite de 25000 tonnes correspondant au tonnage de l'autorisation d'exploitation actuelle.

Le Comité syndical autorise le Président à signer la convention fixant les modalités de versement de la taxe d'enfouissement à la commune de Coulonges Thouarsais.

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité.

Délibération ASDé1141207-AF08

DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Président expose :

Le Comité Syndical autorise le Président à procéder à la modification budgétaire ci-dessous permettant de constater la créance de la commune de Coulonges Thouarsais consécutive au transfert des travaux d'aménagement de la voirie et notamment au remboursement du FCTVA que la commune percevra.

SECTION D INVESTISSEMENT							
DEPENSE				RECETTE			
Article	Niveau de contrôle	Intitulé	Montant	Article	Niveau de contrôle	Intitulé	Montant
2315	Op n°0016	Travaux transfert Bressuire	-13000.00				
2763	27	Créance de la commune	13000.00				
Total 1:			0.00	Total 1:			

Le Comité Syndical adopte à l'unanimité.
Délibération ASDé/141207-AF07

Le prochain comité syndical se fera sur Champdeniers où une visite du Centre de Tri Mécano Biologique sera prévue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

Le Président du SMITED
Claude ROULLEAU

Les secrétaires de séance

Jean Claude BONNEAU

Guy COUSIN